



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	JACQUEMARD
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Madame Stéphanie MODDE
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL
HASSOUNI
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nora EL MESDADI
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline
JACQUEMARD

OBJET : PETITE ENFANCE

Petite enfance – Politique d'admission dans les structures d'accueil du jeune enfant – Critères

Afin de tenir compte de la double finalité des structures d'accueil du jeune enfant, à savoir permettre aux parents de jeunes enfants de concilier vies professionnelle, familiale, sociale et personnelle d'une part, et de favoriser l'épanouissement et le développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des tout-petits d'autre part, des critères contribuant à l'attribution des places en crèches municipales mais également partenaires avec achat de places par la ville ont été arrêtés.

Il s'agit avant tout d'être domicilié sur la ville de Dijon.

La première catégorie de critères relève de la situation familiale et sociale :

- 1 ou 2 parents sont mineurs,
- l'enfant, ou le ou les parents, est porteur de handicap ou de maladie invalidante,
- la famille est monoparentale,
- une fratrie est accueillie simultanément,
- la grossesse est multiple,
- l'enfant est adopté,
- le ou les parents sont détenteurs des minima sociaux,
- la situation est signalée par un organisme social,
- la demande concerne des horaires atypiques.

La seconde catégorie concerne la situation professionnelle :

- 1 ou 2 parents travaillent, ou sont étudiants ou suivent une formation,
- le parent isolé travaille ou est étudiant ou suit une formation,
- le parent, isolé ou en couple est en recherche d'emploi,
- les 2 parents travaillent et sont en situation de mutation professionnelle avec un emménagement prévu sur la ville de Dijon.

Ces critères seront appliqués dès la commission d'admission du mois de juillet 2024 et seront portés à la connaissance des familles par l'intermédiaire des différents supports de communication mis à leur disposition : site internet de la ville, réunions publiques mensuelles, plaquette d'information, etc.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les critères proposés

SCRUTIN	POUR : 52	ABSTENTION : 7
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	